

ANNEXE 1

CERTIFICAT

pour les animaux abattus dans l'exploitation

Service compétent : AFSCA, ULC:.....

Numéro d'identification du
CDM

1. Identification des animaux

Espèce :

Nombre d'animaux :
.....

Marque d'identification :
.....

2. Provenance des animaux

Numéro de troupeau :
Adresse de l'exploitation d'origine :.....

Identification des locaux de stabulation (facultatif) :
.....

3. Destination des animaux

Ces animaux seront transportés vers l'abattoir ou l'établissement de traitement de gibier² mentionné ci-après :

.....
par le moyen de transport suivant (nom du transporteur + immatriculation du véhicule) :
.....

4. Autres informations utiles

.....

5. Déclaration

Je soussigné déclare que :

- les animaux désignés ci-dessus ont fait l'objet d'une expertise avant la mise à mort dans l'exploitation susmentionnée,
le (date), à(heure), et ont été jugés sains ;
- que les animaux ont été mis à mort dans l'exploitation le (date) à (heure) et que la mise à mort et la saignée ont été pratiqués correctement ;
- les registres et documents concernant ces animaux sont conformes aux exigences légales et n'empêchent pas de procéder à l'abattage des animaux.

Fait à :
(Lieu)

Le :
(Date)

Cachet

.....
(Signature du CDM)

² Seuls les gibiers d'élevage peuvent être transportés vers un établissement de traitement de gibier